

CONDITIONS SPECIFIQUES DE PRE-INSCRIPTION AU SPORTS CLUB

Les dispositions ci-dessous (les « **Conditions de Pré-Inscription** ») s'appliquent, en complément des Conditions Générales d'Adhésion (les « **Conditions Générales** »), aux futurs Adhérents souhaitant bénéficier d'une pré-inscription avant l'ouverture officielle du Sports Club. En cas de contradiction entre les présentes Conditions de Pré-Inscription et les Conditions Générales, les Conditions de Pré-Inscription prévaudront pour les seuls aspects liés à la pré-inscription.

Tous les termes avec une majuscule qui ne sont pas définis par les Conditions de Pré-Inscription ont la signification qui leur est attribuée par les Conditions Générales.

Article 1 OBJET

La pré-inscription permet à l'Adhérent de bénéficier d'un tarif préférentiel avant l'ouverture du Sports Club. Les activités du club sont celles décrites dans la brochure de commercialisation annexée au présent contrat.

Article 2 ACOMPTE

L'Adhérent s'acquiesce d'une somme de cent euros (100 €), non remboursable, (l'« **Acompte** ») permettant à l'Adhérent de bénéficier du tarif préférentiel. Ce tarif préférentiel octroie à l'Adhérent une réduction de vingt pour cent (20 %) pour les cent cinquante (150) premiers inscrits, puis de dix pour cent (10 %) pour les cent cinquante (150) suivants. Cette remise reste valable pendant une durée d'un (1) an à compter de l'ouverture du club. A l'issue de cette période et sans résiliation préalable de l'Abonnement par l'Adhérent, le tarif normal en vigueur s'appliquera à l'Adhérent.

L'Acompte sera déduit soit du règlement comptant de l'Abonnement Annuel, soit de la première mensualité de l'Abonnement Mensuel.

Article 3 DATE DE DEBUT DE L'ABONNEMENT

L'Abonnement (Annuel ou Mensuel) prendra effet le jour de l'ouverture officielle du Sports Club, laquelle sera communiquée à l'Adhérent au plus tard cinq (5) heures avant ladite ouverture.

L'Abonnement sera régi selon les conditions et modalités présentes aux Conditions Générales (Annexe 2)

Article 4 RETRACTATION ET RESILIATION

4.1 Droit de rétractation

L'Adhérent dispose de quatorze (14) jours calendaires à compter de la signature des Conditions de Pré-Inscription pour exercer son droit de rétractation.

L'Acompte sera remboursé à l'Adhérent dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la réception de la demande.

L'Adhérent doit formuler sa rétractation à l'adresse mail suivante avant la fin du délai susmentionné : paris18@lamontgolfiereclub.com.

4.2 Résiliation à l'initiative de l'Adhérent

En cas de désistement de l'Adhérent avant l'ouverture du Sports Club, l'acompte de cent (100) euros versé reste acquis à La Montgolfière et ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Toute résiliation ultérieure à cette date sera effectuée selon les modalités et conditions prévues aux Conditions Générales.

4.3 Résiliation à l'initiative de La Montgolfière

Si La Montgolfière n'est plus en mesure de garantir à l'Adhérent de bénéficier d'un accès au Sports Club pour une cause qui lui est imputable, La Montgolfière devra rembourser la totalité de l'Acompte à l'Adhérent.

Article 5 CGV

Les présentes Conditions de Pré-Inscription n'ont pas pour effet de modifier les Conditions Générales en vigueur, qui continueront de s'appliquer dans leur intégralité à compter de l'ouverture du Sports Club et pour toute la durée de l'Abonnement.

La signature des Conditions de Pré-Inscription par l'Adhérent vaut acceptation des Conditions Générales.

Annexe 1 : -Commercialisation

La Montgolfière : Premier Social Sports Club parisien, ouvre une seconde adresse au cœur du 18ème arrondissement, après six années de succès dans le 10ème arrondissement.

Ce nouvel espace, conçu comme un véritable club dédié au travail collaboratif et au bien-être social, marie l'énergie urbaine à la sérénité d'un lieu pensé pour l'épanouissement collectif et individuel. Il propose une offre diversifiée, comprenant :

1. **Activités sportives variées** :
 - Une large sélection de cours collectifs en petit groupe (yoga, pilates, boxe, entraînement fonctionnel, etc.).
 - Des sessions de coaching privé personnalisées.
2. **Plateau de cardio-training et musculation** :
 - Équipements de dernière génération et matériels haut de gamme.
3. **Espaces de coworking** :
 - Un espace lumineux offrant 32 postes de travail en flex-office, disponibles à la réservation à la journée, à la semaine ou au mois (en supplément de l'abonnement).
 - Une tisanerie partagée pour des moments de pause et de détente.
4. **Café audiophile** :
 - Un espace unique équipé par Hark, offrant une expérience sonore immersive.
 - Des services de restauration (cafés, déjeuners préparés par un chef) et des événements après-travail, allant de la détente à la célébration.
5. **Vestiaires modernes** :
 - Équipements de qualité, incluant saunas et hammams, pour une relaxation optimale après l'effort.

Annexe 2 : -Conditions Générales Abonnement et règlement intérieur

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

Les présentes conditions générales d'adhésion (les « **Conditions Générales** ») régissent les relations entre la société MGF18 (La Montgolfière), Société au capital de 102 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 931 463 335, dont le siège social est situé au 25 rue Yves Toudic - 75010 Paris (la « **La Montgolfière** ») et toute personne inscrite (l'« **Adhérent** ») désirant accéder aux locaux et services offerts par La Montgolfière (« **Sports Club** ») dans le cadre d'un abonnement (« **Abonnement** »).

L'application mobile du Sports Club est ci-après dénommé (« **L'Application** »).

La Montgolfière et l'Adhérent sont ci-après dénommés individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

Article 6 INSCRIPTION

6.1 Dossier d'inscription

En vue de son inscription au Sports Club, le futur Adhérent doit renseigner le formulaire d'inscription qui lui est fourni par La Montgolfière. L'inscription se fait au Sports Club.

Le formulaire d'inscription est examiné par la direction de La Montgolfière qui se réserve le droit d'accepter ou refuser de procéder à l'inscription en cas de motif légitime (p. ex. mauvaise foi de l'acheteur, indisponibilité du service).

6.2 Certificat médical

Dans les huit (8) jours suivant la souscription à l'Abonnement, l'Adhérent fournira à La Montgolfière un certificat médical de moins d'un (1) mois attestant de sa capacité à pratiquer les sports proposés. Ce certificat doit notamment garantir que l'Adhérent ne souffre d'aucune maladie cardiaque, respiratoire et/ou d'aucune blessure ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets de l'Abonnement.

Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément La Montgolfière.

En cas d'absence de transmission du certificat malgré une potentielle relance, La Montgolfière (i) pourra résilier de plein droit l'Abonnement de l'Adhérent dans les conditions prévues à l'Article 13.2 et (ii) ne pourra être tenue responsable en cas de dommages résultant de la pratique d'un sport pour lequel l'Adhérent n'a pas fourni de certificat attestant de l'absence de contre-indication à sa pratique.

6.3 Carte membre

La Carte Membre est nominative et incessible. La Carte Membre est disponible en version virtuelle ou physique. En cas de perte de la Carte Membre physique, son remplacement sera facturé au montant de cinq (5) euros. À la fin de l'Abonnement, la Carte Membre devra être restituée.

6.4 Espace membre

A compter de l'acceptation de son adhésion, l'Adhérent recevra un mail de La Montgolfière lui permettant de créer son espace membre (« **Espace Membre** ») sur l'Application.

Depuis son Espace Membre, l'Adhérent peut notamment :

- (i) Réserver ses cours ;
- (ii) Accéder aux informations relatives au Sports Club.

Article 7 PRESTATIONS

L'Abonnement donne accès à l'ensemble du Sports Club en ce compris : les espaces sportifs, les vestiaires, le sauna et le hammam.

Les cours collectifs sont disponibles sans coût complémentaire sous réserve de réservation préalable sur l'Espace Membre, dans la limite d'un (1) cours par jour et de quatre (4) cours par semaine par membre.

L'Abonnement donne également accès aux événements réservés aux Abonnés. Certains de ces événements peuvent néanmoins être soumis à une inscription préalable et une facturation additionnelle.

Les coachings personnalisés, massages, bar et restauration ne sont pas compris dans l'Abonnement. Ces prestations complémentaires font l'objet d'une facturation séparée.

Article 8 CATEGORIES D'ABONNEMENTS

L'Adhérent peut choisir entre deux (2) formules d'Abonnement, un Abonnement à durée déterminée sans renouvellement automatique et un abonnement et un Abonnement à durée indéterminée avec renouvellement mensuel automatique dont les conditions sont stipulées au sein du présent Article.

8.1 Abonnements à Durée Déterminée

8.1.1 Durée

Les Abonnements sans renouvellement sont des contrats à durée déterminée de douze (12) mois. À l'échéance de cette période, tout renouvellement ne sera fait que sur demande expresse de l'Adhérent.

8.1.2 Paiement

L'Abonnement Annuel doit être réglé comptant à l'inscription de l'Adhérent ou durant sa réinscription. Le règlement peut être fait par carte bancaire, prélèvement bancaire ou en espèce pour des règlements dont la somme est inférieure à mille euros (1.000 €). En cas d'incident de paiement, l'inscription ou la réinscription de l'Adhérent ne sera pas prise en compte jusqu'à la régularisation dudit incident de paiement, La Montgolfière se réservant en outre la possibilité de réclamer le remboursement des frais de recouvrement par voie judiciaire.

8.2 Abonnement à Durée Indéterminée

8.2.1 Durée

L'Adhérent dispose de la faculté de mettre un terme à tout moment à l'Abonnement à Durée Indéterminée dans les conditions prévues à l'Article 13.1.1.

8.2.2 Paiement

Le paiement des mensualités s'effectue par prélèvement automatique.

En cas de changement de banque, l'Adhérent communique au plus vite ses nouvelles coordonnées bancaires à La Montgolfière pour permettre de maintenir le prélèvement automatique.

En cas de défaut de paiement, le montant du ou des prélèvement(s) du(s) devra être réglé sans délai, par tout autre moyen, directement au Sports Club ce dernier se réservant en outre la possibilité de réclamer le remboursement des frais de recouvrement par voie judiciaire.

Article 9 TARIFS

Les tarifs applicables aux Abonnements peuvent être consultés à l'accueil du Sports Club.

La Montgolfière se réserve le droit de modifier les tarifs des Abonnements et des frais de dossier. Toute modification sera annoncée aux Adhérents deux (2) mois avant leur modification. Cette dernière prendra effet :

- À l'issue des deux mois pour les Abonnements Mensuels et ;
- À la date d'anniversaire de l'Abonnement pour les Abonnements Annuels

Article 10 ENGAGEMENT DES ADHERENTS

L'Adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur du Sports Club.

La Montgolfière se réserve le droit de modifier le contenu de son règlement intérieur. En cas de modification du règlement intérieur, La Montgolfière communiquera le nouveau règlement par mail et/ou le communiquera par voie d'affichage au sein du Sports Club.

Article 11 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

11.1 Collecte de données à caractère personnel

La Montgolfière, dans ses relations avec l'Adhérent, est amenée à traiter, pour son propre compte, des données à caractère personnel de l'Adhérent, lesquelles données lui ont été communiquées par ce dernier lors de son inscription.

Sauf sur demande ou avec l'accord exprès de l'Adhérent et dans le strict respect de ses directives, La Montgolfière ne procédera à aucun autre traitement de données à caractère personnel autre que ceux décrits au présent Article 6 – « Protection des données à caractère personnel ».

11.2 Finalités du traitement

Les données à caractère personnel collectées par La Montgolfière sont traitées pour les finalités suivantes :

- l'accès au Sports Club et à l'Espace Membre;
- la gestion du paiement de l'Abonnement ;
- l'envoi, par courrier électronique d'informations sur des produits ou services similaires à ceux proposés par La Montgolfière ;
- l'envoi, par courrier électronique, de messages, bulletins ou lettres d'information de La Montgolfière.

11.3 Vos droits

Toutes les données à caractère personnel que communiquées à La Montgolfière sont strictement confidentielles et sont nécessaires en vue de l'exécution de l'Abonnement.

L'Adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ainsi que d'opposition concernant le traitement de ses données à caractère personnel par La Montgolfière. Pour exercer l'un de ses droits, il suffit à l'Adhérent d'utiliser l'outil de gestion de compte qui lui est proposé, ou d'écrire à l'adresse suivante paris18@lamontgolfiereclub.com en indiquant ses nom, prénom et adresse de courrier électronique communiquée lors de l'inscription. À tout moment, l'Adhérent peut accéder à ses données à caractère personnel et les mettre à jour, ou supprimer son compte et les informations personnelles attachées grâce à son identifiant et à son mot de passe.

Le droit à l'effacement des données de l'Adhérent n'est pas possible pendant l'exécution de l'Abonnement.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement des données à caractère personnel collectées par La Montgolfière a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

11.4 Conservation des données

Les données collectées sur les Adhérents sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle entre l'Adhérent et La Montgolfière et trois (3) années à compter de la cessation des relations entre les Parties, pour quelque raison que ce soit.

À l'expiration de cette période de trois (3) années, la fermeture du compte personnel d'un Adhérent entraîne la suppression de toutes les données personnelles permettant d'identifier l'Adhérent concerné, à l'exception de celles dont la conservation par La Montgolfière est nécessaire afin que celle-ci soit en mesure de remplir ses obligations légales (p. ex. identification des auteurs de contenus).

11.5 Destinataires des données

Dans certaines circonstances particulières, La Montgolfière peut être amenée à divulguer vos données à caractère personnel, notamment lorsque celles-ci sont exigées par les autorités judiciaires.

Vos données à caractère personnel, et notamment les adresses de courrier électronique, ne font l'objet d'aucune location, vente, échange ou partage avec d'autres prestataires si vous n'avez pas expressément accepté de recevoir des offres promotionnelles de la part d'autres sociétés susceptibles de vous intéresser.

Article 12 SUSPENSION

12.1 Suspension à l'initiative de l'Adhérent

12.1.1 Suspension de l'Abonnement Mensuel

L'Abonnement Mensuel peut être suspendu, pour une période maximum de neuf (9) mois et pour une durée minimum de trois (3) mois, cette durée pourra être diminuée à un (1) mois sous présentation d'un certificat médical d'inaptitude sportive.

La demande de suspension doit être effectuée directement sur l'Espace Membre, ou en cas d'indisponibilité être adressée par mail à l'adresse suivante : paris19@lamontgolfiereclub.com .

Cette disposition ne prendra effet qu'à compter de la confirmation de la suspension par La Montgolfière et ne donnera pas lieu à une suspension rétroactive ni au remboursement de mois échus.

En cas de résiliation d'un Abonnement suspendu, le paiement des mensualités sera réactivé afin de régler la période de préavis de deux (2) mois et rendre la résiliation effective.

12.1.2 Suspension de l'Abonnement Annuel

L'Abonnement Annuel peut être suspendu, pour une période minimum de trois (3) mois et maximum de neuf (9) mois sans motif et pour une période minimum d'un (1) mois et maximum de neuf (9) mois sur présentation d'un justificatif médical d'inaptitude à la pratique sportive.

La demande de suspension doit être effectuée directement sur l'Espace Membre, ou en cas d'indisponibilité être adressée par mail à l'adresse suivante : paris18@lamontgolfiereclub.com .

Cette disposition ne prendra effet qu'à compter de la confirmation de la suspension par La Montgolfière et ne donnera pas lieu à une suspension rétroactive ni au remboursement de mois échus.

12.2 Suspension à l'initiative de La Montgolfière

En cas d'incident de paiement, le club se réserve la possibilité de suspendre, sans délai de préavis, l'Abonnement, jusqu'au paiement des sommes dues.

Article 13 RESILIATION

13.1 Résiliation à l'initiative de l'Adhérent

13.1.1 Résiliation de l'Abonnement Mensuel

L'Adhérent pourra résilier son Abonnement à Durée Indéterminée directement par mail à l'adresse paris18@lamontgolfiereclub.com

Cette résiliation prendra effet à l'issue de deux (2) mois de préavis à la suite de la réception du mail de résiliation par La Montgolfière.

Si la résiliation intervient avant le 15^{ème} jour du mois, le préavis débutera à compter du mois suivant.

13.1.2 Résiliation de l'Abonnement Annuel

À la fin de la période de l'Abonnement Annuel, il prendra fin automatiquement sauf renouvellement.

L'Abonnement Annuel peut également être résilié sans préavis pour des raisons de santé majeures empêchant définitivement la pratique du sport ou de décès. Le cas échéant, un remboursement au prorata temporis de la cotisation sera effectué.

Conformément à la clause relative aux droits d'accès, si l'Adhérent ne répond plus aux critères d'éligibilité prévus pour l'accès au Sports Club, il ne pourra prétendre au renouvellement de son Abonnement Annuel. Le non-respect de ces critères n'ouvre toutefois pas droit à l'annulation anticipée de l'Abonnement en cours, ni à un remboursement.

13.2 Résiliation à l'initiative de La Montgolfière

En cas de non-respect du règlement intérieur ou des Conditions Générales, de comportement contraire aux bonnes mœurs, de faute grave ou de dégradation, La Montgolfière pourra résilier l'Abonnement de l'Adhérent sans préavis. Aucun remboursement ne sera effectué à ce titre et La Montgolfière se réservera la possibilité de poursuivre l'Adhérent par voie judiciaire en réparation des dommages et intérêts subis.

Article 14 CAPTATION D'IMAGES

L'Adhérent autorise La Montgolfière à capter son image lors de sa présence au Sports Club, et de la reproduire dans le cadre de ses communications sur ses réseaux sociaux ou support publicitaire dans le monde entier. Toute image pourra être utilisée pendant et après la durée de l'Abonnement pendant une durée maximale de dix (10) ans.

L'Adhérent peut s'opposer à cette captation par mail à l'adresse suivante : paris18@lamontgolfiereclub.com

Article 15 STIPULATIONS DIVERSES

15.1 Modification des Conditions Générales

La Montgolfière se réserve le droit d'apporter, à tout moment, aux Conditions Générales toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles.

En cas de modification des Conditions Générales, La Montgolfière s'engage à transmettre les nouvelles conditions générales par mail à l'Adhérent.

Elles seront par ailleurs accessibles par l'Adhérent dans son Espace Membre.

L'Adhérent n'ayant pas expressément accepté les nouvelles conditions générales pourra résilier son compte.

15.2 Force Majeure

Chacune des Parties ne saurait voir sa responsabilité engagée pour le cas où l'exécution de ses obligations serait retardée, restreinte ou rendue impossible du fait de la survenance d'un événement échappant au contrôle de chacune des Parties, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées (ci-après la « **Force Majeure** »).

Sont notamment considérées comme Force Majeure, sans que cette liste soit limitative, les événements suivants : guerre (déclarée ou non) ; acte terroriste ; invasion ; rébellion ; blocus ; sabotage ou acte de vandalisme ; grève ou conflit social, total ou partiel, externe à chacune des Parties ; intempérie (notamment inondations, orages et tempêtes) ; événement déclaré « catastrophe naturelle » ; incendie ; épidémie ; invasion de zombies ; blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement (notamment en énergie) ; défaillance dans la fourniture de l'énergie électrique, du chauffage, de l'air conditionné, des réseaux de télécommunications, du transport des données ; défaillance de satellites.

Dans l'hypothèse de la survenance d'une Force Majeure, l'exécution des obligations de chaque Partie est suspendue.

15.3 Invalidité partielle

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des Conditions Générales seraient considérées comme non valides par une juridiction compétente, les autres clauses conserveront leur portée et effet.

La stipulation considérée comme invalide sera remplacée par une stipulation dont le sens et la portée seront les plus proches possibles de la clause ainsi invalidée, tout en restant conforme à la législation applicable et à la commune intention des Parties.

15.4 Bloctel

Dans le cadre de l'Abonnement, La Montgolfière peut récolter le numéro de téléphone de l'Abonné. Ce dernier peut s'opposer au démarchage téléphonique en s'inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition mise à disposition par Bloctel (www.bloctel.gouv.fr).

Article 16 LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales sont régies par le droit français.

En cas de différend entre La Montgolfière et l'Adhérent, après que ce dernier aura tenté, sans succès, de résoudre les difficultés rencontrées à l'amiable, disposera de la possibilité de saisir le médiateur de la consommation.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 ACCES

Les horaires d'ouverture du Sports Club sont affichés à l'accueil des locaux et sur L'Application.

L'Adhérent muni de sa Carte Membre en cours de validité est autorisé, sur présentation de celle-ci, à pénétrer dans les locaux du Sports Club et à en utiliser les installations dans le cadre des horaires d'ouverture affichés dont l'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance.

La Montgolfière se réserve le droit, sans modification de validité de l'Abonnement :

- De modifier les horaires, après en avoir informé au préalable l'Adhérent par voie d'affichage et ;
- De fermer dix (10) jours par an pour entreprendre des travaux au Sports Club (cette durée pouvant être étendue en cas de travaux liées à la sécurité).

Article 2 SECURITE

2.1 Responsabilité civile et dommage corporel

La Montgolfière est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel et de ses clients conformément à l'article L321-1 du Code du Sport. La responsabilité de La Montgolfière ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité et de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations par l'Adhérent.

2.2 Casiers et vestiaires

Des casiers sont mis à la disposition de l'Adhérent pour entreposer ses affaires personnelles. La Montgolfière déconseille fortement d'entreposer des objets de valeur dans les casiers.

L'Adhérent reste responsable de l'ensemble de ses affaires personnelles, même entreposées dans un casier, dont il conserve la garde en permanence. La Montgolfière ne pourra en aucun cas être tenue responsable des vols ayant lieu au sein du Sports Club.

2.3 Utilisation du matériel

Avant d'utiliser les appareils, il est recommandé de lire les instructions et, en cas de doute, de solliciter un membre de l'équipe pour vous conseiller.

Les appareils ne peuvent être utilisés que pour l'usage auquel ils sont destinés en veillant à respecter les dispositifs de sécurité.

Il est recommandé de respecter ses limites et ses capacités sportives.

L'Adhérent s'engage à ne pas prodiguer de conseils sportifs à d'autres Adhérents sans avoir les qualifications nécessaires.

Article 3 PROPRETE ET HYGIENE

Il est interdit de fumer dans le Sports Club.

Les animaux sont interdits dans l'enceinte du Sports Club.

L'Adhérent s'engage à respecter les règles d'hygiène et à nettoyer l'ensemble du matériel de sport mis à sa disposition à chaque utilisation.

Article 4 REGLES DE CONDUITE

4.1 Tenue

Le port de chaussures de sport d'intérieur propres et adaptées est obligatoire.

La tenue doit être adaptée à la pratique sportive. Tout port de tenue inadaptée est interdit.

4.2 Respect des Adhérents

La prise de photos ou de vidéos pouvant porter atteinte à la vie privée des personnes présentes au sein du Sports Club est interdite.

Les téléphones des Adhérents doivent être mis en mode silencieux et les appels téléphoniques doivent être passés à l'extérieur des aires consacrées à la pratique sportive.

L'Adhérent s'engage à porter des écouteurs ou un casque et à modérer le volume de sa musique.

L'Adhérent s'engage à ne pas détériorer les appareils ni le matériel mis à sa disposition La Montgolfière. Le matériel doit être rangé après utilisation.

La violence verbale et physique n'est pas tolérée au sein du Sports Club.

L'Adhérent s'engage à respecter les bonnes mœurs et les règles de savoir-vivre envers les autres Adhérents et le personnel de La Montgolfière.